

DELIBERATION DE LA COMMISSION RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS

Délibération n° 2022-034 CR du 14 septembre 2022

7. Avis sur le Programme BQR-UO

VU l'article L712-6-1 du Code de l'éducation ;
 VU les statuts de l'Université ;
 VU la délibération de la Commission Recherche du 14/09/2022

Exposé de l'avis :

Dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, un financement supplémentaire est octroyé à l'Université d'Orléans pour soutenir les laboratoires de recherche. La plupart des appels à projet sont aujourd'hui conditionnés par un potentiel de valorisation et ne favorisent pas la recherche fondamentale ou exploratoire pourtant nécessaire à l'émergence de concepts totalement nouveaux, moteurs du progrès et de l'innovation.

L'objectif du BQR-UO est d'accompagner des projets de recherche exploratoire au sein des laboratoires de recherche de l'Université d'Orléans. Cet appel à projet BQR-UO s'adresse à l'ensemble des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs (EC) avec une attention particulière pour les EC récemment recrutés porteurs d'une thématique nouvelle, prioritaire ou stratégique pour l'université, permettant de répondre notamment aux grands défis sociétaux.

La Commission Recherche approuve le programme Bonus Qualité Recherche à l'Université d'Orléans (BQR-UO).

Effectif Statutaire :	38
Membres en exercice :	38

Quorum :	19
Membres présents :	18
Membres représentés :	9
Total :	27

Décompte des votes :

Absentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 19/09/2022

La Présidente du Conseil Académique



Caroline ANDREAZZA

Présidente CAc	X	DGS	X	Rectorat	X
VPCA	X	DRH		SAJ	X
VPCR	X	DAF			
VPCFVU		Agent Comptable			
VP délégué aux « Moyens »					